



# LOU CANT DE L'AUBO

Bulletin trimestriel de Saint Sauveur de Cruzières

N°43 Avril 2022

Le bulletin est édité par la municipalité de St Sauveur de Cruzières. ☎ 04 75 39 30 55

[mairie.saintsauveurdecruzières@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintsauveurdecruzières@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.saintsauveurdecruzières.fr](http://www.saintsauveurdecruzières.fr)

Facebook : Commune de Saint Sauveur de Cruzières

Chargés de communication :

FAIVRE Catherine, CARRERES Thierry

## Naissance

Lisie ZAMORA, au foyer de Julie et Florian, née à Saint Sauveur de Cruzières, le 23/02/2022.

Tous nos vœux de bonheur au bébé et félicitations aux parents.

## Mariage

Eliane, Simone, Renée VIDAL et Marc, Guy CHAMPETIER, le 11/03/2022.

Nous leur présentons nos sincères félicitations.

## Décès

Antonio, Tomas BOSCH, décédé à Nîmes le 22/02/2022, domicilié à La Lauze.

Sincères condoléances à sa famille.



Une cérémonie a eu lieu le 19 mars au monument aux morts afin de commémorer « le cessez le feu » mettant fin à la guerre d'Algérie.

Une vingtaine de personnes, les porte-drapeaux et les anciens d'Algérie étaient présents pour rendre hommage aux soldats morts au combat.



## Repas des aînés

Comme cela avait été prévu lors du dernier repas au mois de septembre, à partir de cette année cet événement aura lieu au printemps, les jours étant plus longs et les températures plus douces, invitant à sortir plus facilement. La commission des actions sociales, le Maire et son conseil municipal, convient donc au repas dansant des aînés le **samedi 11 juin 2022 à partir de 12 H à la salle polyculturelle** les personnes concernées qui recevront une invitation mi-mai, à laquelle nous demanderons de répondre au plus tôt et maximum pour la fin mai. (Ndlr: *personne ayant 65 ans révolus au jour du repas, habitant la commune et inscrite sur la liste électorale, ainsi que son conjoint même si celui ci n'a pas atteint l'âge nécessaire. Pour les conseillers et membres de la commission, leurs conjoints devront s'acquitter du prix du repas*)

## Agenda des Manifestations

Vendredi 15 Avril	Spectacle Barbara	Salle polyculturelle	Commission Culture
Dimanche 10 Avril	Elections Présidentielles	Mairie	(de 8 h à 19 h)
Dimanche 24 Avril	Elections Présidentielles	Mairie	(de 8 h à 19 h)
Samedi 11 Juin	Repas des aînés	Salle polyculturelle	Commission des Actions Sociales
Dimanche 12 Juin	Elections Législatives	Mairie	
Dimanche 19 Juin	Elections Législatives	Mairie	

### **Panneau Pocket**

C'est une application mobile simple et efficace permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur commune.

Il suffira de télécharger l'application. Aucune donnée personnelle n'est récoltée et l'administré n'a pas de compte à créer. Vous trouverez toutes les explications sur la dernière page de ce bulletin.

### **Infos diverses**

Les nouvelles cartes d'électeurs ont été distribuées par la poste. Il est indispensable de présenter ou sa carte d'électeur ou une pièce d'identité au bureau des élections.

Le recensement de la population a eu lieu du 20 Janvier au 19 Février. Merci à tous pour votre participation.

Nous rappelons à tous les habitants, dont les eaux usées sont branchées sur la station d'épuration, qu'il ne faut, en aucun cas jeter des lingettes dans ce réseau ; cela entraîne des blocages dans les canalisations ainsi que des dérèglements au niveau des grilles et des moteurs.

### **L'informatique à l'école**

"Le socle numérique" subventionné en partie par l'académie, nous a permis d'équiper l'école publique de tablettes numériques et divers matériels informatiques, fournis par l'entreprise locale "D-clic informatique" de Monsieur Clément Cellier.

A ce jour les enfants ont donc un panel informatique varié leur permettant de se familiariser avec les dernières technologies.

### **Ecole des grands**

Depuis la rentrée des vacances de février, les élèves ont pu participer à différents projets.

Nous sommes allés au château de Vogüe pour découvrir l'exposition des élèves sur l'art aborigène. L'exposition était très réussie ! Bientôt, vous pourrez admirer l'œuvre réalisée par les élèves de St Sauveur de Cruzières à la bibliothèque du village.

Avec l'école maternelle, nous avons participé à un projet sur le thème de l'environnement : chaque enfant a pu planter un arbre fruitier à qui il a donné son nom, à la ferme Victoria Per Cor, à St Sauveur de Cruzières pour créer une forêt nourricière. Cette activité s'est terminée par un pique-nique et une randonnée jusqu'à l'école.

Les enfants bénéficient aussi de cours de musique jusqu'à la fin de l'année avec Oriane de Ardèche Musique et danse. Cette activité s'inscrit dans le thème de travail de cette année : les cultures du monde. *Linda ADRIEN*



## Commission Culture

La Maison de l'Eau, en partenariat avec la commission culture vous propose un spectacle « Barbara » par Monique HUTTER accompagnée au piano par Philippe Rosengoltz, le vendredi 15 Avril, à 20 h 30 à la salle polyculturelle de St Sauveur.

La commission culture envisage d'organiser une 2<sup>ème</sup> exposition à la salle polyculturelle, en septembre 2022. Tous les artistes amateurs ou professionnels de la commune et des alentours pourront exposer leurs œuvres et montrer leur talent. Pensez à nous concocter de jolies créations pour le plaisir de tous.

### Théâtre :

Dimanche 20 mars, une trentaine de personnes ont assisté à la salle polyculturelle au spectacle de la Compagnie de l'Yerres : En fait, ici, ça va ! La pièce, écrite par Bruno Paternot, était servie avec conviction par une joyeuse équipe de huit comédiens amateurs, dans une mise en scène dynamique et pertinente de Xavier Fahy. Elle relatait sur un ton plein d'humour les préoccupations électorales « cantonales » qui agitent à intervalles réguliers notre petit coin de planète. Alors on s'est reconnu, et forcément on en a ri ! L'après-midi s'est terminée par le verre de l'amitié.

Nous remercions nos voisins et amis de la compagnie de l'Yerres pour cet heureux moment de théâtre.



## Bibliothèque

### *Souvenirs de bibliothèque :*

La bibliothèque de Saint-Sauveur remercie la Compagnie des 1057 Roses, Catherine Vasseur et Jean Cagnard, pour leur intervention.

Tous les participants ont passé un agréable moment, fait d'échanges et de souvenirs.

### *En bref :*

Les nouveautés de printemps sont arrivées et vous attendent aux heures habituelles de la Bibliothèque, le mercredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h.



## Dématérialisation de Lou Cant de L'Aubo

Nous vous rappelons que dans un souci de réduction de notre impact écologique, nous proposons aux habitants disposant d'une connexion Internet et qui seraient intéressés, d'envoyer sous forme numérique le petit journal communal. Merci de vous inscrire en envoyant un mail à : [cdelaunzun.mairiestsauveur@gmail.com](mailto:cdelaunzun.mairiestsauveur@gmail.com), en précisant votre nom, votre quartier ainsi que l'adresse de messagerie sur laquelle vous souhaitez le recevoir (si elle diffère). Ce format dématérialisé pourrait être mis en place cette année. Bien entendu le format papier persistera pour tous ceux qui ne se seront pas manifestés. *Corinne DELAUZUN*

## Association Le Rayon de Soleil

Notre Assemblée Générale du 4 Février 2022 a renouvelé son Bureau en présence de Mme CLEMENCEAU Présidente Fédérale de l'Ardèche.

Le 20 Février 2022 nous avons fêté la Saint Valentin avec un repas couscous au restaurant LES CHENES.

Le 1<sup>er</sup> Mars 2022 nous avons partagé les crêpes faites par nos adhérents. Merci à eux.

Le 12 Mars 2022, nous avons fêté les grand-mères et les grand-pères, avec l'Interclub à BARJAC. Les mamies sont reparties avec une plante et les papis avec une bouteille de vin.

Les dates à retenir sont :

Le 8 Avril 2022 un repas couscous avec l'Interclub (Saint Sauveur de Cruzières, Barjac, Vagnas et Saint Jean de Maruejols) à BARJAC.

Le 12 mai 2022 un voyage pour les FRANCKY FOLIES avec une visite d'usine de calissons.

Le 16 juin 2022 un voyage aux SAINTES MARIES DE LA MER.

Nos activités habituelles des mardis et des vendredis continuent.

Mais notre Fédération Ensemble et Solidaires « LE RAYON DE SOLEIL » propose aussi à notre Association une mutuelle, une revue pour informer les retraités de leurs droits, des aides financières pour les soins de santé importants comme les prothèses auditives ou dentaires pour les faibles revenus.



Pour nous rejoindre ou avoir plus  
d'informations :

le Tél. 04 75 39 01 62 de

Mme Elvira HENNART, Présidente

## **LES PONTS DE SAINT SAUVEUR (4)**

*(Laurent DELAUZUN)*

### **1869 (le second pont en fer construit)**

Le 9 mai 1869, la partie fer du pont semble installée mais il manque les planches bois, dont la fourniture n'était pas prévue dans le devis de l'ingénieur JORET. Le conseil doit déboursier 230 francs pour finir le chantier.

### **Le pont en fer est donc fini dès la fin du premier semestre 1869.**

Le conseil demande dans sa délibération du 10 mai 1877 600 francs pour la construction d'un parapet d'une longueur de 150 à 200 m le long de la rivière de Claysse (Vraisemblablement dans le village !).

Suite aux inondations du 7 octobre 1891 la passerelle construite en 1868-1869 subit des dégâts. L'agent voyer cantonal établit un rapport daté du 15 janvier 1892. Il indique que dans sa délibération du 8 novembre 1891 le conseil municipal demande l'autorisation d'employer à la réparation du pont dégradé une somme de 150 francs à prélever sur les fonds disponibles à l'article 5 des chapitres additionnels de 1891.

Le garde-corps a été endommagé. La réparation à faire consiste à enlever le garde-corps, à redresser les fers tordus et à remplacer les potelets coupés. Ce même agent est d'avis d'autoriser la commune à employer la somme de 150 francs pour ces réparations qui seront exécutées quelques temps après.

### **1899 (construction du premier pont à arches)**

A la suite d'un violent orage survenu le 30 septembre 1897, la passerelle métallique de Saint Sauveur a été emporté par une crue subite de la rivière.

Le conseil dès le 3 octobre fait une demande de secours pour la réparation de ces dégâts et a ensuite été d'avis d'abandonner le projet de reconstruction de la passerelle dont le niveau supérieur était d'un mètre en contre-bas du niveau des crues de 1890-1891 et 1897 et 2 mètres en contre-bas du niveau de la crue observée en 1846 et de la remplacer par un projet d'un pont submersible avec utilisation de la pile de la passerelle.

Le projet présenté à l'occasion de ce rapport est formé de 2 arches de 8,68 m, représentant les deux travées de la passerelle détruite.

Suite à la demande du 3 octobre, un arrêté préfectoral du 29 janvier 1898 donne une subvention de l'état de 900 francs à intégrer au budget de 1898 chapitre 2, article 92) La commune peut disposer de 750 francs (article 44 du chapitre additionnel 1897).

L'agent voyer cantonal (PELLIER) prie le préfet de bien vouloir bien donner son approbation aux propositions budgétaires.

Le préfet approuve le budget établi et le pont sera construit avec réception définitive le 18 octobre 1899.

Les inondations de 1904-1910-1920-1924, n'auront pas d'effet sur le pont nouvellement construit.

L'inondation du dimanche 8 octobre 1933 laissera des traces. Pour ceux qui promènent le long de Claysse, cette année a été gravée dans la pierre ! Cherchez !!!

Le pont de la Coste (appelé aussi du Bourdet, sera par la suite élargi à la demande de Monsieur BOISSIN (constructeur du Bourdet) et sous son financement dans les années 1960-1970.

Les inondations du 13 septembre 2015 détruiront le tablier du pont, mettant à jour les bases des arches du pont construit en 1899. Il a depuis été reconstruit.

**Étaient présents :** CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DELAUZUN Corinne, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, GODET Cécile, MOLLARD David, PAYAN Jean-Christophe, VEZON Gérald, ZAMORA Julie.

**Absente, excusée :** GARCIA Malorie.

**Secrétaire de séance :** FAIVRE Catherine.

### 1°) Droit de préemption sur saisie immobilière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une saisie immobilière a été engagée à l'encontre de M. Jean-Marc LAFFONT pour les parcelles A 2451 Beauregard et A 2262 Le Mas Chevalier.

La Commune a la possibilité de déclarer une intention d'aliéner pour ces biens, (droit de préemption urbain)

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à ce droit de préemption, à la majorité (2 abstentions : MOLLARD David et VEZON Gérald).

### 2°) Tarif location salle polyculturelle pour Saint Paul Le Jeune

La Mairie de Saint Paul Le Jeune informe la commune que des travaux sont prévus dans leur salle polyvalente de Février à Septembre 2022. Elle demande les conditions de location de notre salle polyculturelle pour leurs associations. Le Conseil Municipal propose la somme de 250 € pour les associations, le temps de la durée de leurs travaux (week-end).

### 3°) Bilan école publique 2022/2023

Préparation de la rentrée 2022 : L'Inspection Académique a accepté l'implantation d'un emploi à l'école primaire publique correspondant à l'ouverture de la 2<sup>ème</sup> classe à partir de Septembre 2022. L'école privée n'existera plus et nous utiliserons les locaux existants le temps de la construction de la nouvelle école.

Subventions estimées pour le projet de construction d'une nouvelle école, cantine, garderie :

Département : 100 000 €

Subvention de l'Etat : 359 000 €

Conseil Régional : 311 000 €

Les subventions seront plafonnées à 80 % du montant hors taxes.

Le permis de construire a été accordé en date du 31 Janvier 2022 et l'appel d'offre va être lancé en février.

### 4°) Dossiers agricoles et instructions

Des demandes sont faites régulièrement à la mairie pour construire un hangar ou une habitation dans le cadre d'une activité agricole. Le service de la DDTM (affaires agricoles) répond qu'avant d'envisager la construction d'une maison d'habitation ou d'un hangar, il est indispensable que l'exploitation agricole soit déjà en place, avec une consistance économique suffisante et qu'elle présente des garanties de pérennité. En outre, l'activité agricole exercée par le porteur de projet doit imposer la présence permanente et rapprochée de l'exploitant. Dans le cas d'un projet de maraichage ou de plantes aromatiques, la présence permanente de l'exploitant sur le site ne s'impose pas. En conséquence, aucune autorisation ne pourra être délivrée pour une maison d'habitation dans le cadre de ce genre de projet.

Tous les projets sont donc à proposer en amont au service agricole de la DDTM, à l'adresse mail ci-après : **[ddt-foncier-agricole@ardeche.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@ardeche.gouv.fr)**

### 5°) Sinistres local technique

Suite aux cambriolages au local technique en novembre, Groupama nous rembourse 3 495,28 € d'indemnité immédiate et 1 154,05 € d'indemnité différée sur factures pour le 1<sup>er</sup> vol. 2 120,33 € d'indemnité immédiate et de 380,69 € d'indemnité différée sur factures pour le 2<sup>ème</sup> vol. Cela rembourse la totalité des frais sur le bâtiment et environ 50 % du matériel volé.

### 6°) Questions diverses

*Le planning des élections présidentielles est établi.*

#### *Informations*

- Un comité de soutien s'est créé pour défendre les intérêts de l'EHPAD de Barjac, qui ne perçoit pas le bénéfice de l'aide sociale,
- La réception des travaux de la Chapelle Saint Marcel à Saint Génies s'est déroulée le 17 décembre en présence de Mme la Conseillère Régionale, le Maire, les Adjoints et les Conseillers municipaux, ainsi que les représentants de l'association paroissiale, les entreprises et les habitants de St Génies,
- La Communauté de Communes de Cèze-Cévennes est venue visiter l'ancienne salle polyvalente, pour éventuellement la louer afin de stocker du matériel. La proposition pourrait être de 400 € par mois en l'état. La CDC se donne le temps de la réflexion pour la réorganisation de ses lieux de stockage,
- La Mairie se renseigne sur un abonnement à Panneau Pocket pour l'information aux habitants de la commune (ce qui remplacera les SMS),

- Dans le cadre de la pandémie de Covid 19, Floriane CHOLLET, kinésithérapeute à St Sauveur, propose de faire les tests antigéniques les soirs, après les horaires de consultations sur simple demande par SMS au 07.66.39.47.21.

#### Travaux effectués et en cours

- Chemin de Gazagnes : réfection du ruisseau et du chemin qui sera limité à 10 Tonnes,
- Enfouissement des réseaux La Rivière : Une coupure d'électricité est prévue le mercredi 9 Février entre 8 h 30 et 15 h 30, principalement aux quartiers « Le Village, La Rivière, La Croze, route de Bessas, Mas Chevalier, Espalier » Les travaux d'enfouissement des réseaux sont presque terminés, puis dépose des poteaux et réfection de la voirie.

#### Courriers reçus

- Marianne BEZIA et Michel BARBOT nous informent qu'ils feront valoir leurs droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> Août 2022,
- Centre de Gestion de la Fonction Publique : Création d'un plan qui définit les orientations au niveau du personnel et qui a reçu l'avis favorable du Comité technique,
- SAUR : le syndicat mixte des eaux Gard-Ardèche va confier la gestion de son service d'eau potable à la société SAUR à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 pour une durée de 10 ans.  
Une information par courrier a été envoyée à tous les abonnés,
- Recensement : L'INSEE vient de publier les chiffres de population légale au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 ; la population totale pour St Sauveur est de 548 habitants. Le recensement 2022 est en cours ; merci aux personnes non recensées de le faire le plus rapidement possible.

#### La parole est donnée à M. Laurent DELAUZUN

- Celui-ci explique le problème rencontré avec le chemin dit « de la Perlette » dans le quartier haut du village. Il demande que ce chemin soit reconnu communal. Une procédure est en cours au niveau de la commune (3 propriétaires doivent donner leur accord).

#### Permis de construire

- BLOT Florence et BENHARIRA Kader, pour rénovation d'une maison « Le Palais »,
- BOISSIN René pour 2 maisons, lieu-dit « Les Felgères ».

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022 à 18h30

**Etaient présents :** CHAMPETIER Christophe, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, GARCIA Malorie, GODET Cécile, MOLLARD David, PAYAN Jean-Christophe.

**Absents, excusés :** CARRERES Thierry, DELAUZUN Corinne (donne procuration à FAIVRE Catherine) VEZON Gérald, ZAMORA Julie.

**Secrétaire de séance :** FAIVRE Catherine

### 1°) Présentation et vote du Compte Administratif Commune

	Investissement	Fonctionnement	Excédent
Dépenses	295 775.35	350 077.86	
Recettes	277 791.43	481 808.64	
Résultat global	- 17 983.92	131 730.78	113 746.86

*Délibération votée à l'unanimité.*

### 2°) Présentation et vote du Compte Administratif Assainissement

	Investissement	Fonctionnement	Excédent
Dépenses	11 270.56	33 406.75	
Recettes	19 443.00	29 255.98	
Résultat global	8 172.44	- 4 150.77	4 021.67

*Délibération votée à l'unanimité.*

### 3°) Statuts du Syndicat Mixte des Eaux Gard-Ardèche (SMEGA)

Le Syndicat des eaux de Barjac, anciennement Syndicat Intercommunal d'Eau Potable, a modifié ses statuts suite à la rentrée de trois communes gardoises dans une agglomération et devient le SMEGA. Il réunit les communes de Barjac, Saint Brès, Saint Privat de Champclos, Bessas, Labastide de Virac, L'Aven d'Orgnac, Saint Sauveur de Cruzières, Salavas, Vagnas, ainsi que les communes d'Issirac, Le Garn, Montclus qui font partie de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien.

*Délibération votée à l'unanimité.*

#### 4°) Demande de recours gracieux Famille ROCHETTE

Dans le PLU approuvé en 2008, il avait été mis en place 2 zones AUft (Zone non équipée réservée au tourisme, urbanisable après modification du PLU) aux quartiers de La Lauze et Espalier.

En 2009, une révision a été réalisée afin d'ouvrir la zone de La Lauze. Le projet étant trop important, un avis défavorable a été émis et la révision n'a pas abouti. Mme ROCHETTE Céline et M. ROCHETTE Jean-Louis ont déposé un Certificat d'urbanisme opérationnel (Cub) à la date du 18/11/2021. Celui-ci n'ayant pas donné lieu à une réponse, cela vaut refus. Un nouveau certificat d'urbanisme a été déposé le 03/02/2022 qui aura la même réponse puisque la zone est classée AUft et que la révision du PLU n'est pas prévue.

Le Conseil Municipal n'a pas la volonté d'effectuer une révision du PLU. Cette démarche avait déjà été envisagée en Mai 2016 et n'avait pas été entérinée car elle entraînerait une diminution des terrains constructibles sur l'ensemble de la commune, suite à la loi NOTRE de 2014. Le Conseil Municipal reste sur la position de l'ancien conseil, à l'unanimité.

#### 5°) Questions diverses

##### *Courriers reçus*

- Préfecture : La demande de stationnement taxi a été refusée par la Préfecture, suite à un avis défavorable de la commission locale de transport public particulier de personnes qui estime que cette affaire est viable à partir de 1000 habitants,
- Le Comité Diocésain de l'Enseignement Catholique nous informe de la fermeture de l'école Jeanne d'Arc à la rentrée 2022 et la possibilité d'hébergement de la nouvelle classe publique,
- L'Académie de Grenoble nous confirme l'implantation d'un emploi à l'école primaire, correspondant à l'ouverture de la 2<sup>ème</sup> classe, pour la rentrée 2022. M. le Maire présente au Conseil Municipal l'article paru dans le Dauphiné Libéré ayant pour titre « Les parents d'élèves ont voté pour l'arrêt de l'école privée »,
- Le département de l'Ardèche va réaliser des travaux sur la voirie départementale, route de Bessas, dans le cadre du programme 2022. Les travaux auront lieu au cours du second trimestre,
- M. MAISONNEUVE Robert demande l'installation d'une grille de protection permettant le déversement des eaux pluviales, parcelle A 2614, Le Village (c'est au pétitionnaire de poser la grille dans sa propriété),
- Mme CHAMPETIER Aline ne souhaite pas renouveler son contrat, qui arrive à son terme au 31/08/2022.

##### *Travaux*

- L'enfouissement des réseaux quartier La Rivière est terminé. Nous attendons maintenant que France Télécom termine les branchements, actuellement provisoires et ensuite les poteaux seront déposés,
- Des grilles métalliques ont été installées devant les portes du local technique pour plus de sécurité,
- Nettoyage de la boulangerie et salon de coiffure au nettoyeur haute pression (sols et murs extérieurs).

##### *Infos*

- Mise en place de l'application Panneau Pocket : C'est une application mobile simple et efficace permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de la commune,
- Une cérémonie a eu lieu le 19 mars, au monument aux morts afin de commémorer « le cessez le feu » mettant fin à la guerre d'Algérie,
- SICTOBA : agressions aux déchetteries de Les Vans et Vallon Pont d'Arc. Ces 2 déchetteries sont provisoirement fermées,
- Solidarité Ukraine : L'Association des Maires rappelle que les communes sont invitées à recenser leurs hébergements disponibles. Pour les dons, se rapprocher des associations. Les dons de vêtements ne sont plus acceptés, vu la quantité déjà récoltée à ce jour,
- Ancienne salle polyvalente : la CDC a donné un avis favorable pour louer la salle à hauteur de 400 € par mois pour du stockage de matériel, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022,
- Commission des Impôts : réunion prévue le 06 Avril 2022 à 18 h avec M. TINON, du Centre des Impôts,
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 14 Avril 2022, pour le vote du budget,

##### *La parole est donnée à Mme JEUNE Ghislaine*

- Mme JEUNE expose le problème rencontré lors des entrées et sorties d'école par rapport aux véhicules, très régulièrement stationnés sur leur parking privé ou devant leur portail gênant ainsi l'accès à leur propriété. Elle souligne qu'en cas d'accident, leur responsabilité est engagée.

La Mairie a prévu des travaux afin de matérialiser au sol des bandes de stationnement ainsi qu'un logo de stationnement interdit en face de la propriété privée de la famille JEUNE. Un message sera transmis aux parents d'élèves leur demandant de faire acte de civisme et de respect envers le bien d'autrui.

##### *Permis de construire*

- ZURN Cédric, quartier Le Cros, transformation d'une grange en maison individuelle,
- AULAGNET Fabien, Le Jardinas, pour une maison individuelle,
- MATON Sébastien, Saint Génies, pour un local professionnel.



## TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre commune en 4 CLICS

1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette



2

Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).

3

Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette !  
L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

**BONNE UTILISATION !**

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape"

© PanneauPocket

### **« PanneauPocket » au service des habitants**

La Commune de St Sauveur de Cruzières se rapproche de ses habitants grâce à l'application mobile PanneauPocket

Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

#### **PanneauPocket renforce la communication et le lien social.**

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures, réseaux, travaux, conseils municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants restent connectés à l'actualité de leur commune mais aussi des communes voisines et de leurs lieux de fréquentations favoris.

PanneauPocket regroupe sur une seule et unique application les entités qui font partie de l'écosystème de l'administré. Ainsi, les citoyens mettent en favoris les Communes, Intercommunalités, Ecoles, Gendarmeries qui l'intéressent. La population est tenue informée en temps réel par le biais d'une seule interface.

Une solution digitale fiable, simple et économique

PanneauPocket rend la vie locale des citoyens plus facile et sereine. Depuis 2017, l'application est utilisée par plus de 7800 entités (Communes, Gendarmeries, EPCI)

Accessible à tous les français et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite ni création de compte, ni aucune autre donnée personnelle du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site [www.app.panneaupocket.com](http://www.app.panneaupocket.com), afin d'être accessible par et pour tous. PanneauPocket est toujours dans la poche du citoyen, sur son téléphone mais aussi sur sa tablette et son ordinateur.

Pour plus d'informations :

[communication@panneaupocket.com](mailto:communication@panneaupocket.com)

[www.panneaupocket.com](http://www.panneaupocket.com)